

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

La LORMONTAISE 2023

03 Juin 2023

Lieu : Estuaire de la Gironde et Garonne

Autorité Organisatrice : Club de Voile de LORMONT.

Grade : 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard **1 heure** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est le **Panneau (ou classeur) sur le Comité de Course et au Club de Voile de Lormont.**

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents [sur le canal VHF 72.](#)

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé :

[A Bourg sur Gironde : sur le Bateau Comité.](#)

[A Lormont : sur le mat de pavillon sur la berge devant le Club de Voile.](#)

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **1 minute** après l'affalé de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

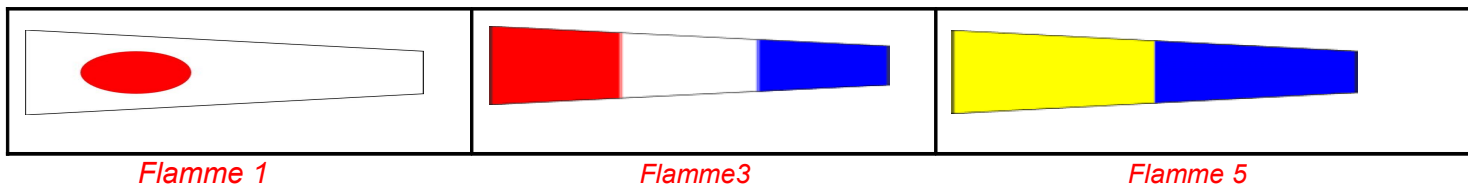
Date	Signal d'avertissement	Flottes	Nombres de courses prévues
03 juin 2022	09h30	Toutes flottes	Au moins 1

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Flottes: 1 –3 –5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde



Flamme 1

Flamme 3

Flamme 5

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est : **Estuaire de la Gironde et Rivière Garonne.**

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 **Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer à la VHF sur le canal 72 .**

10. MARQUES

10.1 Les marques sont : Décrites en annexe Parcours.

12. LE DEPART

Les départs des courses seront donnés comme suit :

H - 8 min ----> Signal d'avertissement avec 1 signal sonore

H - 4 min ----> Signal préparatoire (pavillon « P » ou « noir » avec 1 signal sonore

H - 1 min ----> Dernière minute (amené du signal préparatoire) avec 1 signal sonore long

H - 0 min ----> Départ (amené du signal d'avertissement) avec 1 signal sonore

12.1 La ligne de départ sera

Au départ de Bourg sur Gironde : la procédure de départ se fera sur le mat de pavillonnerie du Bateau Comité à babord, et le mat arborant un pavillon FFVoile sur le ponton du Club Nautique Bourquais à Tribord.

Pour les autres départs : entre une bouée de parcours et le bateau comité.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **20 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera en fonction du parcours choisi et décrit en **annexe PARCOURS**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la

partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Date	Classes	Temps limite pour finir après le premier de chaque groupe
03 Juin 2023	Toutes	45 minutes

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Club de voile de Lormont.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu au Club de voile de Lormont. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 **1 Course** doit être validée pour valider la compétition.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps avec CVL**.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 La navigation en solitaire est autorisée. Par sécurité le marin devra porter un gilet de sauvetage en permanence.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 **Le canal VHF utilisé en course est le 72**

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : **sans objet**.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels **[ou accompagnateurs]**.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux devront accoster au ponton du club de voile de Lormont à la place qui leur aura été désignée.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

28. PRIX

Des prix seront décernés **dans chaque Flotte le 03 Juin 2023 à partir de 19h00**.

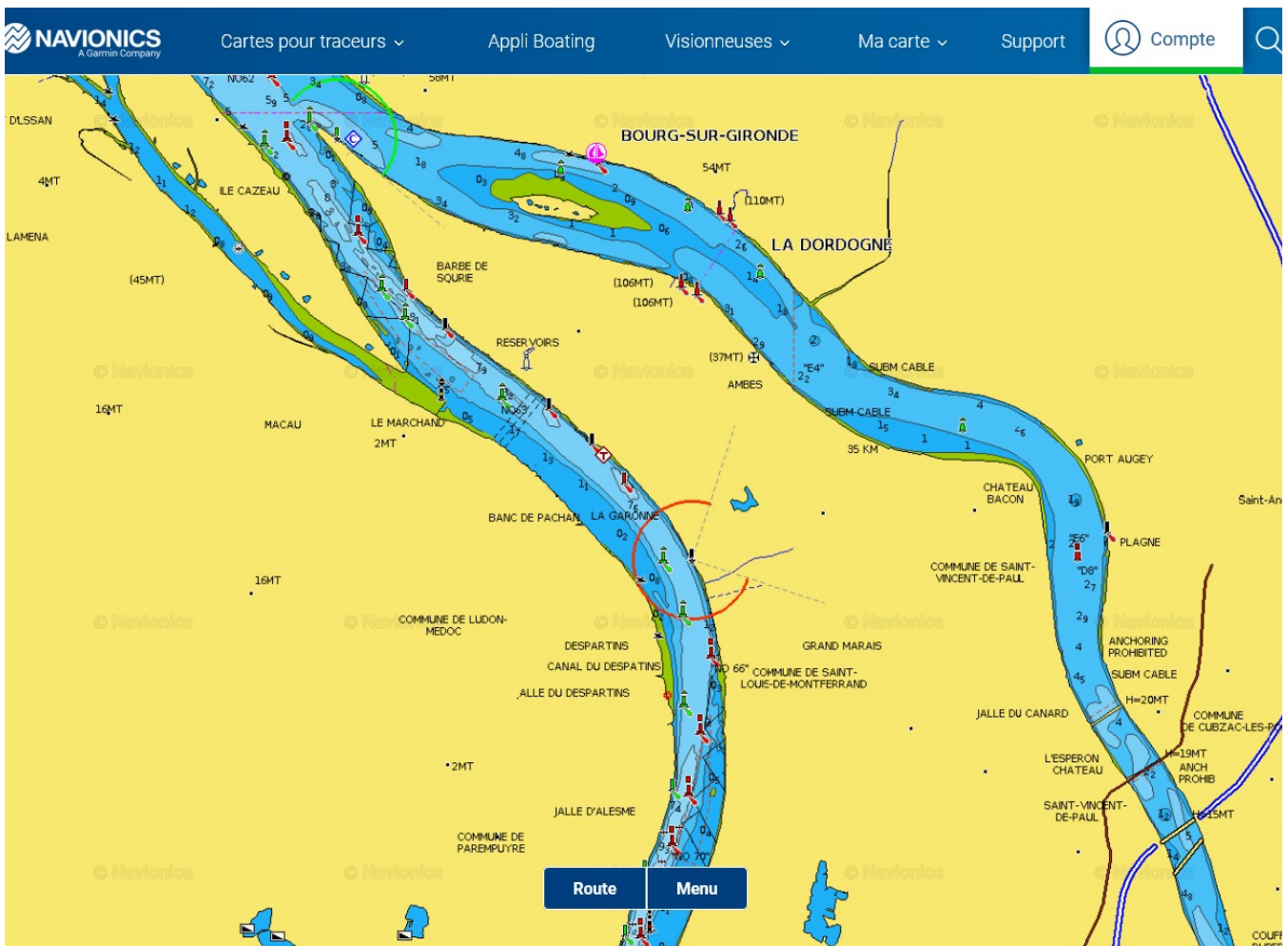
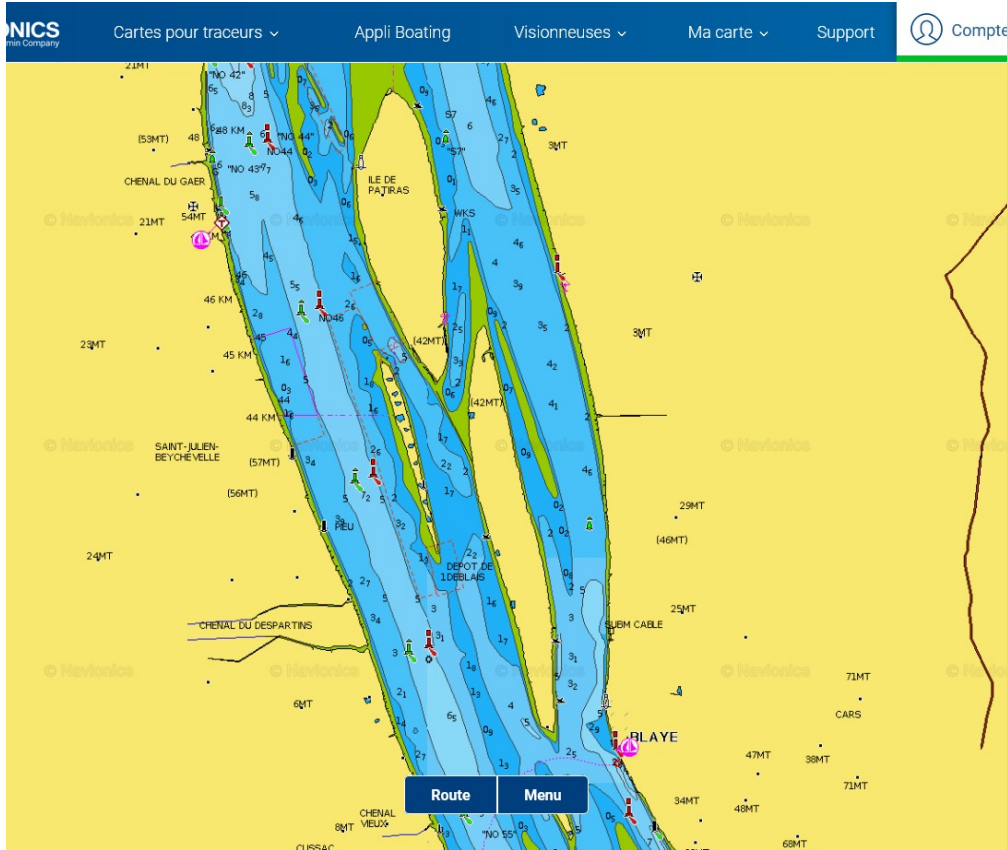
ARBITRES DESIGNES

Présidente du comité de course : *Vanessa CHAVANEAU*

Commissaire aux résultats : *LAPLACE Didier*

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



ANNEXE PARCOURS

PARCOURS N°1 – BOURG – BLAYE

PM BOURG : 07h05 (coeff 79)

Longueur du parcours : 9,4 M

Départ : entre le mat de pavillonnerie sur le bateau Comité à Bâbord et le pavillon FFVoile sur le mât du ponton du CNB à Tribord

Bouée D1 à laisser à Bâbord
Bouée BA4 à laisser à Bâbord
Bouée D2 à laisser à Bâbord
Bouée D4 à laisser à Bâbord
Bouée D6 à laisser à Bâbord

Arrivée : entre la bouée S9 à Tribord et le bateau Comité à Bâbord

PARCOURS N°2 – BLAYE – PAUILLAC

BM PAUILLAC : 13H06

Longueur du parcours: 5,2 M

Départ : entre la bouée D6 à Bâbord et le Bateau Comité à Tribord.

Bouée 52 à Tribord

Arrivée : entre Bouée 45 à Tribord et Bateau Comité à Bâbord

PARCOURS N°3 – BOURG – PAUILLAC

PM BOURG : 07h05 (coeff 79)

Longueur du parcours : 12,2 M

Départ : entre le mat de pavillonnerie sur le bateau Comité à Bâbord et le pavillon FFVoile sur le mât du ponton du CNB à Tribord

Bouée D1 à Bâbord
Bouée BA4 à Tribord
Bouée 56 à Bâbord
Bouée 58 à Bâbord
Bouée 61 Tribord

Arrivée : entre Bouée 45 à Tribord et le Bateau Comité à Bâbord

PARCOURS N°4 – PAUILLAC – LORMONT

PM Bordeaux : 19 H 59 (coeff 82)

Longueur du parcours : 21,2 M

Départ : entre la bouée 45 à Bâbord et le Bateau Comité à Tribord.

Bouée 55 à Tribord
Bouée 57 à Tribord
Bouée BA0 à Bâbord
Bouée 62 à Bâbord
Bouée 63 à Tribord
Bouée 65 à Tribord
Bouée 69 à Tribord
Bouée 71 à Tribord

Arrivée : entre Bouée 73 à Tribord et mat de Pavillon à terre à LORMONT

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : [Toutes les marques de parcours](#)